



## Litige commercial suite à un défaut

-----  
Par euskadi37

Bonjour j'ai acheté une cuisine complète chez l'enseigne "Alinéa" en 2009 et je l'ai posé moi même.

En 2012 je me suis rendu compte que mes façades de placards craquelaient toutes et j'ai contacté le SAV qui m'a expliqué que cela provenait d'un mauvais choix de laque de leur fournisseur et que tout était pris en charge par le magasin.

En effet un poseur s'est déplacé à mon domicile et a changé toutes mes façades.

Il y a 3 jours j'ai constaté que mon plan de travail gondolait à plusieurs endroits. J'ai donc pris des photos et me suis rendu au service cuisine du magasin. Après vérifications il s'agit bien d'un défaut du produit et le magasin me recommande les pièces à changer, mais là il refuse d'effectuer la pose en prétextant qu'il n'a pas effectué la première pose de la cuisine, sachant que sur ce plan de travail repose mon évier et ma plaque chauffante et qu'il y a un gros risque de casse en effectuant le remplacement.

Le magasin peut-il refuser d'effectuer la pose alors que le problème vient d'un défaut dans le produit qui m'a été vendu?